

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE TARIFS 2026

ACTIVITES PRESTATAIRES	TARIF HORAIRE	Après déduction fiscale ou crédit d'impôt ***
APA Prise en charge par le Conseil Départemental	24.58 € *	50 % sur le reste à charge***
APA Dimanche et Jour Férié Prise en charge par le Conseil Départemental	29.38 € *	50 % sur le reste à charge***
Garde Soins Palliatifs Prise en charge par la CPCAM, la MSA...	27.10 € **	50 % sur le reste à charge***
Garde Soins Palliatifs Dimanche/Jour Férié/nuir Prise en charge par la CPCAM, la MSA...	30.40 € **	50 % sur le reste à charge***
Prestation Compensatrice du Handicap Prise en charge par la MDPH	24.58 € *	Pas de reste à charge pour les personnes accompagnées
Prestation Compensatrice du Handicap Dimanche/Jour Férié Prise en charge par la MDPH	29.38 € *	Pas de reste à charge pour les personnes accompagnées
Aide à Domicile sans prise en charge	27.10 € **	13.55 € ***
Aide à Domicile Dimanche et Jour Férié sans prise en charge	30.40 € **	15.20 € ***
Transport Véhiculé du lundi au samedi	32.65 € + 0.40 € / kms	16.32 € *** sur tarif horaire
Gros travaux de nettoyage	Sur Devis	50 % sur le reste à charge***
Assistance administrative à domicile Hors Samedi Dimanche et Jour Férié	27.10 €	13.55 € ***
Homme « toutes mains » : Petits Bricolages et Petits Jardinages (sans équipement)	60.00 €	30.00 € ***
FORFAIT GARDE DE NUIT SANS PRISE EN CHARGE		
Nuit 10 heures en semaine	304.00 €	152.00 € ***
Nuit 10 heures Dimanche et jour férié	440.00 €	220.00 € ***

 **MODE DE PAIEMENT ACCEPTES : Espèces, Chèques, Virement, CESU préfinancé**

* tarif fixé par l'arrêté du 18 juillet 2025 du Conseil Départemental Bouches du Rhône

** Circulaire CNAV référence 2025-26 du 05/12/2025

*** Sous réserve de la réglementation fiscale en vigueur : la loi de finance accorde à l'ensemble des foyers fiscaux une déduction fiscale ou un crédit d'impôt. Se référer au site : www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile.

L'Avance Paiement Immédiat (prélèvement à la source) sera effective à compter du deuxième mois de prestation.

SERVICE MANDATAIRE

TARIFS 2024 Frais de gestion dû à SOINS ASSISTANCE	AIDE A DOMICILE SANS PRISE EN CHARGE	Après déduction fiscale ou crédit d'impôt	AIDE A DOMICILE A.P.A.	Après déduction fiscale ou crédit d'impôt
Ouverture de dossier	73.50 €	36.75 €	73.50 €	36.75 €
Coût de gestion par Heure	2.74 €	1.37 €	1.50 €	0.75 €

(1) Certains employeurs peuvent bénéficier d'exonération sur les charges sociales :

- les personnes âgées de 70 ans et plus ou leur conjoint âgé de 70 ans et plus.
- les personnes âgées d'au moins 60 ans titulaires de la carte d'invalidité à 80 % ou dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie.
- les personnes bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) d'une majoration pour tierce personne (MTP) ou d'une prestation complémentaire pour tierce personne (PCTP).
- les bénéficiaires de l'APA.

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental peut financer tout ou partie de l'emploi à domicile en mode « mandataire ».

DEPENSES NON COUVERTES PAR L'APA

- Frais d'ouverture de dossier
- Frais de gestion
- Surveillance médicale des salariés
- Salaires versés en cas d'hospitalisation de l'Employeur
- Indemnités de fin de contrat

AVANTAGES FISCAUX

En ayant recours aux prestations d'aide à domicile de SOINS ASSISTANCE, Association Agréée, l'employeur peut bénéficier d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt (sous réserve de la réglementation fiscale en vigueur).

Se référer au site :

www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile

L'Avance Paiement Immédiat (prélèvement à la source API) sera effective à compter du deuxième mois de prestation.